

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant désignation des membres de la Commission des évaluations

A.Gt 19-03-2020

M.B. 09-04-2020

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, l'article 1.6.4-2, tel que modifié par l'article 58 du décret-programme du 18 décembre 2019 portant diverses mesures relatives aux Bâtiments scolaires, aux Fonds budgétaires, à la Santé, à l'enseignement supérieur, à la Recherche, au Sport, aux Hôpitaux universitaires, au Personnel de l'enseignement, à l'enseignement et à WBE;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 6 février 2020 relatif aux modalités de fonctionnement de la Commission des évaluations, notamment l'article 8;

Sur la proposition de la Ministre de l'Education;
Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Est désigné en qualité de président de la Commission des évaluations, M. Quentin DAVID.

Article 2. - Sont désignés comme membres effectifs et suppléants de la Commission des évaluations :

1° en qualité de représentants de la Direction générale du pilotage du système éducatif et plus particulièrement :

a) de la Direction des standards éducatifs et des évaluations :

- Caroline DE PAEPE (membre effectif);
- Catherine DERUISSEAU (membre suppléant);
- Mélanie BOST (membre effectif);
- Samuel DI EMIDIO (membre suppléant);

b) du Service général de l'analyse et de la prospective :

- Michèle BARCELLA (membre effectif);
- Elsa ALBARELLO (membre suppléant);

c) du Service général de l'inspection:

- Pascale GENOT (membre effectif);
- Emmanuelle BOUSMAN (membre suppléant);
- Stéphane ADAM (membre effectif);
- Didier NYSSSEN (membre suppléant);
- Gérard LEGRAND (membre effectif);
- Francis RENIER (membre suppléant).

d) du Service général du pilotage des écoles et des CPMS:

- Patrick SCHEVERS (membre effectif);
- Frédéric MEUNIER (membre suppléant).

e) de la Direction générale du pilotage du système éducatif participant à la Commission des référentiels et des programmes du tronc commun :

- Geoffroy LE CLERCQ (membre effectif);
- Laurent DIVERS (membre suppléant);
- Iris VIENNE (membre effectif);
- Marie-Noëlle MEERSSMAN (membre suppléant);

2° en qualité de représentants des Organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs et plus particulièrement :

a) de l'enseignement libre confessionnel subventionné:

- Catherine HUBINON (membre effectif);
- Frédéric COCHE (membre suppléant);
- Philippe VAN GEEL (membre effectif);
- Pascale PRIGNON (membre suppléant);
- Anne LEBLANC (membre effectif);
- Martine-Hélène LAHAUT (membre suppléant);

b) de l'enseignement libre non confessionnel subventionné :

- Hélène GUTT (membre effectif);
- Mary CABY (membre suppléant);

c) de l'enseignement fondamental, maternel et primaire, ordinaire et de l'enseignement spécialisé de l'enseignement officiel subventionné :

- Florent CHENU (membre effectif);
- Pasquale ALESSI (membre suppléant);
- Dominique LUPERTO (membre effectif);
- Marjorie BOUVY (membre suppléant);

d) de l'enseignement secondaire ordinaire de l'enseignement officiel subventionné :

- Véronique PIERCOT (membre effectif);
- Monique CLARYS (membre suppléant);

e) de Wallonie-Bruxelles-Enseignement :

- Francis COLLETTE (membre effectif);
- Yves ARCHAMBEAUX (membre suppléant);

3° en qualité de représentant du Gouvernement :

- Laura PIRSON (membre effectif);
- Nicolas NAIF (membre suppléant);

4° en qualité d'experts issus du monde académique spécialisé dans la pédagogie générale ou la docimologie :

- Annick FAGNANT, ULiège (membre effectif);
- Jean-Marc BRAIBANT, UCLouvain (membre effectif).

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Article 4. - La Ministre de l'Education est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 19 mars 2020.

Le Ministre-Président,
P.-Y. JEHOLET
La Ministre de l'Education,
C. DESIR